



Commune de Réallon  
2098 Charrière des Gourniers  
La Place, 05160 Réallon  
[secretariat@reallon.fr](mailto:secretariat@reallon.fr)

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**  
**OCCUPATION ET EXPLOITATION D'UN RESTAURANT**  
**D'ALTITUDE**  
**SUR LE DOMAINE SKIABLE**

**AVIS DE PUBLICITÉ**

Dans la perspective de valoriser son domaine public affecté au service public des remontées mécaniques et de l'animation du domaine montagne, la Commune de Réallon lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner un opérateur économique pour l'occupation et l'exploitation du restaurant d'altitude et des hébergements de type refuge associés.

Le dispositif contractuel envisagé est une convention d'occupation temporaire du domaine public (COT) assortie de la mise à disposition d'un bâtiment et d'un fonds de commerce communal de restauration et d'hébergement, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques.

Les propositions seront examinées par une commission municipale *ad hoc*. La sélection des projets se fera sur la base des éléments communiqués par les opérateurs. L'Autorité communale engagera à l'issue de cette sélection des négociations avec les opérateurs dont les projets auront été sélectionnés en vue de la conclusion d'un dispositif contractuel adéquat et spécifique au projet proposé.

**Date limite de remise des propositions et manifestations d'intérêts : le 4 mai 2026 à 12h00.**

**Informations complémentaires :** Toute demande d'information sera adressée au format électronique à l'adresse suivante : [secretariat@reallon.fr](mailto:secretariat@reallon.fr), soit déposée à l'accueil de la mairie durant les heures d'ouverture des services municipaux, soit adressée par courrier à :

**Commune de Réallon  
2098 Charrière des Gourniers  
La Place, 05160 Réallon**

**Modalités de remise des dossiers de candidature et de projets :** le dossier d'appel à projet est librement téléchargeable sur le site de la Commune à l'adresse suivante : [www.reallon.fr](http://www.reallon.fr). Les modalités de remise des dossiers de candidature et de projets sont détaillées au règlement d'appel à manifestation faisant partie intégrante du dossier d'appel à projet.